



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté portant abrogation du plan particulier d'intervention (PPI) du site DYRUP
situé sur la commune d'Albi**

La préfète du Tarn,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

VU le code de l'environnement, notamment son article L. 551-1 ;

VU le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 741-2 relatif au plan particulier d'intervention et son article L. 731-3 relatif au plan communal de sauvegarde ;

VU le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles R. 741-18 à R. 741-32 et R. 732-19 à R. 732-34 ;

VU le décret du président de la République du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Catherine FERRIER en qualité de préfète du Tarn ;

VU l'arrêté préfectoral du 9 mars 2018 autorisant la société DYRUP SAS à poursuivre l'exploitation d'une unité de produits d'embellissement du bois, de produits d'étanchéité et de décoration située 25 – rue Jean Rond d'Alembert à Albi ;

VU l'arrêté du 28 janvier 2020 portant approbation du plan particulier d'intervention du site DYRUP d'Albi ;

VU le récépissé de déclaration de cessation d'activités en date du 15 janvier 2021 délivré par la préfecture du Tarn à la société DYRUP SAS ;

Considérant que la cessation effective d'activité et la suppression définitive des substances dangereuses susceptibles d'engendrer un accident majeur sur le site ont été constatées lors de la visite d'inspection du 29 septembre 2020 et consignées dans le rapport de l'inspection des installations classées en date du 20 octobre 2020 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur de Cabinet de la préfète du Tarn,

Arrête

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral du 28 janvier 2020 portant approbation du plan particulier d'intervention du site DYRUP d'Albi est abrogé.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Tarn, le sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète, les maires des communes d'Albi et de Saint-Juéry, les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Albile : 03 MARS 2021

Catherine FERRIER